

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres excusés ou absents	04
Nombre de procurations	02
Nombre de votants	13

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 AVRIL 2024

À 20 H 15

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à vingt heures quinze, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Laurence DOYONNAS, Patricia CHANEL, Delphine MAURAND, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER et Dorian BEGHELLI.

Excusé (e) ou absent (e) s : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Catherine JANTON (pouvoir à Mme Christine DOLE) et Séverine BRESSAND

M. Richard DEVOY

Date de convocation du conseil municipal : le lundi 08 avril 2024

Madame Delphine MAURAND est désignée aux fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 18 mars 2024, qui sera publié à la grille de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune (www.druillat.fr).

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME :**
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
 - Droits de préemption urbain,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**
 - Validation des choix de la commission d'appel d'offres du 3 avril 2024 pour les lots 3 à 12
- **PROJET D'AMENAGEMENT DE LOGEMENT ROUTE DES CREUSES :**
 - Validation des offres pour la maîtrise d'œuvre et différentes missions (structures, SPS)
- **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF :**
 - Octroi des subventions au titre de l'année 2024,
 - Attribution des travaux pour 2024 : programme de voirie, bâtiments et divers,
 - Vote du Budget Primitif de 2024,
- **LOGICIEL INFORMATIQUE POUR GESTION DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE,**
- **MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT AU 1446, ROUTE DE PONT D'AIN,**
- **GROUPE SCOLAIRE :**
 - Reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027,
- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Comptes-rendus de diverses réunions,
- Divers.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 09/2024 – NOTAIRES CONSEILS BOURG-en-BRESSE concernant la parcelle cadastrée W n° 113 – Lieudit « Les Combettes » - Zone Ne (Espaces boisés classés).

N° 10/2024 –NOTAIRES CONSEILS BOURG-en-BRESSE pour la parcelle W n° 49 – Lieudit « Les Pendaines » - Zone AS (haies identifiées).

N° 11/2024 – Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET pour une division foncière (parcelle A 1883) générant la création d'une nouvelle parcelle A 1901 de 273 m2 à Turgon – Zone Ub (Secteur couvert par une OAP).

N° 12/2024 - Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET pour les parcelles B n° 1517-1518-W 205 et W 330 situées La Goutte et le Raffour – Zones As et Np – Dossier non instruit car parcelles ne constituant pas un tènement.

N° 13/2024 – Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la parcelle W n° 330 située « Les Cotets » - Zone Np du PLU.

N° 14/2024 –Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la parcelle W n° 205 située « Le Raffour » - Zone As du PLU.

N° 15/2024 – Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la parcelle W n° 1517 située « La Goutte » - Zone Np du PLU.

Déclarations préalables :

N° 12/2024 – Monsieur PROST Morgan pour la pose d'une pergola – Parcelle C n° 1171 située 270, route des Combes – Zone Ub.

N° 13/2024 – Mme FARGES Raymonde pour la réhabilitation de la toiture – Parcelle B n° 677 située 29, rue de la Chansonne – Zone Ua.

N° 14/2024 – Mme Martine FAVIER pour clôture et pose d'un portail et portillon, parcelles C 527 et 526 au 127, chemin des Millettes – Zone Ub du PLU.

N° 15/2024 – SILISUN pour la pose de 7 panneaux photovoltaïques sur la propriété cadastrée section B n° 2165 située au 191, chemin de la Vallonnière (M. FARGES Maurice) – Zone Nd du PLU.

Permis de construire :

N° 03/2024 – M. PUIPIER Christophe pour régularisation de travaux portant sur la transformation de garage en habitation, la création d'un local technique et la diminution de la taille de la piscine par rapport au projet initial – Section E n° 1058 – 225, route du Grand Roset – Zone Ad du PLU.

N° 04/2024 – M. TOULOUSE André pour la construction d'une nouvelle maison d'habitation sur les parcelles B N° 2067 et 2071 – 71, route du Cruix – Zone Ua du PLU

Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des votants, décide de ne pas user du droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutation suivants :

N° 07/2024 – Cession de 467 m2 de terrain (nouvelle parcelle A n° 1902 issue d'une division de la parcelle initiale A n° 1823) – Propriétaire : Mme Annie CONVERT – Acquéreurs : M. NEGRIER Christophe et Mme STRUBBE Marjorie – Zone Ub (Secteur OAP et zone submersible) - Demande émanant de Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET

N° 08/2024 – Cession de 273 m2 (nouvelle parcelle A n° 1904 issue d'une division de la parcelle A n° 1823) – Propriétaire : Mme Annie CONVERT - Acquéreurs : M. Michel GARCIA et Mme Adeline BERTEL – Zone Ub (Secteur OAP et zone submersible). Demande de Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET.

Délibérations :

Nombre de votants (Conseillers présents et pouvoirs)	Abandon du ou des droit (s) de préemption urbain
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Comme indiqué au cours de la séance du 18 mars dernier, la consultation pour les 9 derniers lots du marché s'est terminée le lundi 11 mars 2024.

Au total, 35 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères détaillés dans le règlement de consultation et notamment sur la base :

Prix des prestations : 50 %

Valeur technique : 50 %.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre : Agence d'Architecture T2F – Franck TURQUOIS, 13, rue Saint Exupéry 01160 PONT D'AIN associé à l'économiste : Cabinet Guy VERNAY – Le Clos Jeanne d'Arc – 16, Place Jeanne d'Arc – 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT et aux travaux de la Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 3 avril 2024 à 18 h 00,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les choix retenus par ladite commission qui s'établissent comme suit :

LOTS	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE PROPOSEE	MONTANT HT	MONTANT ESTIMATIF INITIAL H.T.	ECART
LOT 03 : GROS-CŒUVRE ENDUIT DE FAÇADE	Entreprise GALLE – Parc d'Activités Zone sud – A 42 – 01160 PONT D'AIN	129 760.24 €	151 800.00 €	- 14.52 %
LOT 04 : ETANCHEITE BARDAGE	DAZY S.A.R.L. Chemin des Perrières – Z.A. Mâcon Est – 01750 REPLONGES	60 682.47 €	65 500.00 €	- 7.36 %

LOT 05 : CHARPENTE – DÉSENFUMAGE – BARDAGE BOIS	CHARPENTE MORTIER – 60, chemin de la Maison Chêne – 01160 SAINT MARTIN DU MONT	15 010.00 €	17 500.00 €	- 14.23 %
LOT 06 : MENUISERIES EXTERIEURES - MÉTALLERIE	ACCORD ALU – 376, allée du Triboulet – Z.A.C. de Monternoz – 01960 PERONNAS	50 000.00 €	54 300.00 €	- 7.92 %
LOT 07 : MENUISERIES INTERIEURES	LES MENUISERIES DE L'AIN – 2, Rue des Ormeaux – 01000 BOURG-en-BRESSE	30 960.00 €	30 500.00 €	+ 1.51 %
LOT 08 : PLATRIERIE PEINTURE	MDC PEINTURES – 2127, chemin de Tanvol – 01440 VIRIAT	48 594.32 €	56 100.00 €	- 13.38 %
LOT 09 : CARRELAGE FAÏENCE	S.A.R.L. TACHIN – 1, rue de Huchey – 21110 GENLIS	47 357.18 €	43 100.00 €	+ 9.88 %
LOT 10 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	AIN BRESSE ELECTRICITE 908, avenue de Lyon – 01960 PERONNAS	32 029.92 €	23 500.00 €	+ 39.33 %
LOT 11 : PLOMBERIE - SANITAIRE – VENTILATION – CHAUFFAGE	SENTENAC SARL – 55, route de Châteauevieux – 01160 NEUVILLE SUR AIN	47 780.00 €	57 700.00 €	- 17.19 %
LOT 12 : ÉLEVATEURS PMR	ARATAL – 230, rue Marius Lacrouze – ZAC Europarc – 71850 CHARNAY-LES-MACON	41 664.75 €	35 500.00 €	+ 19.04 %
TOTAL H.T.		503 838.88 €	535 000.00 €	
TVA 20 %		100 767.78 €	107 000.00 €	
TOTAL T.T.C.		604 606.66 €	642 000.00 €	
POUR MEMOIRE : LOTS 1 ET 2 DEJA ATTRIBUES				
LOT 1 - DESAMIANTAGE	STMD – SAINT DENIS LES BOURG	7 195.00 €	8 600.00 €	
LOT 2 – TERRASSEMENTS GENERAUX – VRD – ESPACES VERTS	SARL FALAISE T.P. – ST MARTIN DU MONT	69 569.00 €	77 000.00 €	
TOTAL H.T. GENERAL TOUS LOTS COMPRIS		580 602.88 €	620 600.00 €	
T.V.A. 20 %		116 120.57 €	124 120.00 €	
MONTANT TTC GENERAL TOUS LOTS COMPRIS		696 723.46 €	744 720.00 €	- 6.44 %

Délibération pour validation de l'attribution des différents lots aux entreprises énoncées ci-dessus

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Validation de l'attribution des différents lots comme énoncés dans le tableau ci-dessus
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

PROJET D'AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :

Une consultation pour la réalisation des missions « contrôle technique » et « SPS », a été effectuée par l'ADIA auprès de :

- ALPES CONTROLES,
- DEKRA,
- VERITAS.

Ainsi que pour la maîtrise d'œuvre.

Une rencontre a eu lieu avec Mme Sabrina HEYBERGER, en charge de ce dossier, le mardi 26 mars 2024 à 14 h 00, pour présentation des candidatures et offres reçues.

Suite à l'analyse effectuée et aux notes attribuées, il est proposé de valider les propositions suivantes :

MISSIONS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT TTC	ESTIMATION ADIA T.T.C.
CONTROLE TECHNIQUE	BUREAU VERITAS	5 652.00 €	3 035.00 €
S.P.S.	ALPES CONTROLES	3 840.00 €	2 484.00 €
MAITRISE D'OEUVRE	ARCHIBULLE de BOURG-en-BRESSE	36 192.00 €	35 880.00 €
TOTAL		45 684.00 €	41 399.00 €

Délibération :

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Validation des choix comme énoncés dans le tableau ci-dessus
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Pour mémoire, déjà attribués :

MISSIONS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT TTC	ESTIMATION ADIA T.T.C.
DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB	AC ENVIRONNEMENT	2 607.00 €	1 800.00 €
DIAGNOSTIC STRUCTURE	BETEC	3 660.00 €	4 200.00 €
TOTAL		6 267.00 €	6 000.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2024 :

La commission des Finances s'est réunie le mercredi 10 avril dernier.

Le budget, tel que préparé et validé par cette commission, s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTIONS	MONTANTS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	732 271.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 335 052.00 €
MONTANT DU VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Compte 023 en dépenses) A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Compte 021 en recettes)	77 606.00 €

Pour mémoire, l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement soit **321 592.61 € (dont 306 908.90 € pour la couverture du déficit d'investissement et 14 683.71 € d'autofinancement)** ont été imputés par délibération du 18 mars dernier à la section d'investissement au compte 1068.

Le tableau ci-dessous rappelle les résultats du compte administratif approuvé le 18 mars 2024 :

M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	-582 254.39 €
Recettes	731 675.09 €
Excédent Antérieur	172 171.91 €
Excédent 2023	321 592.61 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	-112 371.65 €
Recettes + Affectation Résultat	37 099.65 €
Déficit d'investissement de 2023	75 272.00 €
Excédent antérieur	293 548.10 €
Excédent à imputer en recettes, en section d'investissement au BP au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	218 276.10 €
Crédits reportés	
Dépenses	-826 485.00 €
Recettes	301 300.00 €
	-525 185.00 €
Déficit financ. pour 2023	-306 908.90 €
Investissement	321 592.61 €
Affectation du résultat : 321 592.61 €	
Fonctionnement	0.00 €
<u>Détails crédits reportés en dépenses d'investissement :</u>	
Réseaux de voirie	-50 000.00 €
Autres réseaux (électrification)	-5 000.00 €
Immeuble de rapport route des Creuses	-150 000.00 €
Travaux au groupe scolaire (ouverture à distance)	-3 700.00 €
Extension de la salle polyvalente	-617 785.00 €
	-826 485.00 €
<u>Détail des crédits reportés en recettes d'investissement :</u>	
Ext. Salle subvention Région	105 000.00 €
Ext Salle subvention département	86 300.00 €
Ext Salle Fonds de concours GBA	110 000.00 €
	301 300.00 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – LES DEPENSES :

1 - Les travaux en section de fonctionnement :

- **Compte 61521 – Entretien de terrain :** Elagage des noyers sur le terrain en dessous des jeux de boules pour 888 € T.T.C. à l'entreprise Dorian DEBOURG (avec mise à disposition des 2 employés pour découpe des branches et broyage des déchets).
- **Compte 61531 – Entretien de voirie :** Elagage par l'entreprise TABOURET pour 1 680.00 € T.T.C. auxquels il faudra ajouter environ 1 000.00 € pour l'intervention de l'entreprise PAQUET avec la nacelle pour décrochage et remise en place des fils électriques. (1.5 jour) – Travaux réalisés.
- **Compte 61531 – Entretien de voirie :** point à temps à confier à l'entreprise SOCAFL pour la somme de 9 520.00 € H.T. soit 11 424.00 € T.T.C.
- **Compte 615221 – Entretien sur bâtiments publics :**
 - Démoussage + traitement toit caserne pompiers pour 2 052.00 € T.T.C.
 - Démoussage toit école + échange sur 12 m2 à 1 649.00 € T.T.C.
 - Démoussage toit salle polyvalente (sur une petite partie) à 438.00 € T.T.C.Devis de l'entreprise Cyrille CHAVANEL de PONT D'AIN

Un devis a été demandé dernièrement à l'entreprise CHAVANEL suite à une fuite découverte sur la toiture de la bibliothèque.

- **Compte 615232 – Entretien sur réseaux :**
 - Réseau d'eaux pluviales au lavoir de Turgon – Devis MERMET pour 2 952.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des votants :

- Approuve l'ensemble de ces travaux,
- Retient les propositions des entreprises énoncées ci-dessus,
- Autorise le Maire à passer les commandes et à mandater les dépenses correspondantes après accomplissement.

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Validation des programmes de travaux de fonctionnement pour commande aux entreprises
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

2 - Les subventions :

Par délibération adoptée à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal attribue les subventions pour l'année 2024, comme suit :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT ATTRIBUE EN 2023	MONTANT ATTRIBUE EN 2024
ACADEMIE DE LA DOMBES	100.00 €	100.00 €
ADMR (en alternance avec ADAPA)	100.00 €	100.00 €

ANCIENS COMBATTANTS	300.00 €	En attente retour de comptabilité de l'association
BANQUE ALIMENTAIRE	150.00 €	150.00 €
Comité d'Animation de DRUILLAT	1 200.00 €	1 200.00 €
Croix Rouge Française	150.00 €	150.00 €
La Prévention Routière		
Les Restaurants du Cœur	150.00 €	150.00 €
Sou des Écoles de DRUILLAT	2 300.00 €	2 300.00 €
Secours Populaire	150.00 €	150.00 €
JSP BORDS DE L'AIN	500.00 €	500.00 €
SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS	300.00 €	300.00 €
LES SORTIES DU COEUR	150.00 €	150.00 €
Montant attribué	5 550.00 €	5 550.00 €
CREDIT PREVISIONNEL	450.00 €	750.00 €
MONTANT INSCRIT AU COMPTE 65748	6 000.00 €	6 000.00 €

A noter que le versement de la subvention aux Anciens Combattants est différé pour l'instant dans l'attente des justificatifs relatifs à la comptabilité de cette association.

Délibération :

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Validation de l'attribution Des subventions pour l'année 2024
Pour	11
Contre	00
Abstention	02

Messieurs Robert GALLET et Michel MEYER s'abstiennent en raison de leurs liens avec le Comité d'Animation.

B – LES RECETTES :

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués pour la taxe d'habitation (THRS), le foncier bâti et le non bâti en 2023 :

Taxes	Taux appliqués en 2023
Taxe d'habitation (logements inoccupés et résidences secondaires)	8.50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.94 %

L'état de notification des produits prévisionnels pour 2024 fait apparaître les chiffres suivants :

	Taux de 2024	Produit correspondant en 2024
Taxe d'habitation (logements inoccupés et résidences secondaires)	8.50 %	9 937.00 €

Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.17 %	319 659.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.94 %	31 414.00 €
TOTAUX		361 010.00 €

La commission en charge des finances propose de ne pas augmenter les taux ; les bases ayant déjà subi une hausse de 7.1 % l'an dernier et 3.9 % cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** du maintien du taux des taxes en 2024, tels qu'énoncés dans le tableau ci-dessus.
- Les produits attendus s'établiront donc à 361 010.00 €, comme indiqué dans l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales,

Délibération :

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Maintien des taux des taxes pour 2024
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

→ **Compte 21538 : desserte électrique :** un report de crédit de 5 000.00 € auxquels seront ajoutés 2 000.00 € pour le financement d'une extension et renforcement de réseau à Turgon (coût 6 508.00 € T.T.C.).

→ **Compte 2151 – Réseaux de voirie :** des crédits de report de 50 000.00 € avec ajout de 27 000.00 € pour un total de 77 000.00 €.

Dans les programmes à venir en 2024 le marquage au sol sur l'ensemble du territoire et l'aménagement du parking vers le local des associations et le cimetière (marché avec ARCHIGRAPH et travaux attribués en 2023 à l'entreprise BRAME pour 34 309.80 € T.T.C. + maîtrise d'œuvre environ 8 000.00 € soit un programme arrondi à 43 000.00 € prévisionnels).

Le programme de voirie pour 2024.

La commission voirie qui s'est réunie le 11 mars dernier propose de retenir les travaux suivants :

ENTREPRISE SOCAFL DE CROTTET :

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.
<u>Chemin Le Roset – 50 ml</u>				
Préparation comprenant mis en forme et compactage avec apport de concassé 0/25 à raison de 120 kg/m2	m2	220.00	8.00	1 760.00 €
Réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion 65 % et gravillons porphyre 6/10 et 4/6	m2	220.00	8.00	1320.00 €
SOUS TOTAL				3 080.00 €

<u>Route des Batailles – 60 ml</u>				
Préparation comprenant mise en forme et compactage avec apport de concassé 0/25 à raison de 150 kg/m2	m2	210.00	8.00	1 680.00 €
Réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion 65 % et gravillon porphyre 6/10 et 4/6	m2	210.00	6.00	1 260.00 €
SOUS TOTAL				2 940.00 €
<u>Rosettes Le Haut – Chemin des Grandes Raies – 65 ml</u>				
Préparation comprenant mise en forme et compactage avec apport de concassé 0.25 à raison de 120 kg/m2	m2	65.00	8.00	520.00 €
Réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion 65 % et gravillons porphyre 6/10 et 4/6	m2	65.00	6.00	390.00 €
SOUS TOTAL				910.00 €
<u>Rosettes Le Haut – Chemin des Pendaines 46 ml</u>				
Préparation comprenant mise en forme et compactage avec apport de concassé 0/25 à raison de 120 kg/m2	m2	115.00	8.00	920.00 €
Réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion 65 % et gravillons porphyre 6/10 et 4/6	m2	115.00	6.00	690.00 €
SOUS TOTAL				1 610.00 €
<u>Chemin d'accès CRUIZIAT</u>				
Préparation comprenant décroustage, mise en forme et compactage avec apport de concassé 0/25 à raison de 120 kg/m2	m2	62.50	8.00	500.00 €
Réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion 65 % et gravillons porphyre 6/10 et 4/6	m2	50.00	6.00	300.00 €
Fourniture et mise en œuvre manuelle d'enrobé BBSG 0/10	m2	12.50	60.00	750.00 €
SOUS TOTAL				1 550.00 €
<u>Chemin du Sabot – 51 ml</u>				
Préparation comprenant mise en forme et compactage avec apport de concassé 0/25 à raison de 120 kg/m2	m2	153.00	8.00	1 224.00 €
Réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion 65 % et gravillons porphyre 6/10 et 4/6	m2	153.00	6.00	918.00 €
SOUS TOTAL				2 142.00 €
<u>Cimetière Accès – 15 ml</u>				
Préparation comprenant mise en forme et compactage avec apport de concassé 0/25 à raison de 120 kg/m2	m2	60.00	8.00	480.00 €
Réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion 65 % et gravillons porphyre 6/10 et 4/6	m2	60.00	6.00	360.00 €
SOUS TOTAL				840.00 €
<u>Cimetière – Allée</u>				
Rechargement et compactage avec apport de concassé 0/25 à raison de 120 kg/m2	m2	135.00	8.00	1 080.00 €
Réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion 65 % et gravillons blancs silico-calcaire 6/10 et 4/6	m2	135.00	6.00	810.00 €
SOUS TOTAL				1 890.00 €

				14 962.00 €
				2 992.40 €
				17 954.40 €

Il est proposé de différer les programmes de voirie suivants :

VOIRIE			
Chemin du Réservoir	SOCAFL	1 764.00 €	35 ml – Préparation et bicouche (travaux forestiers actuellement en cours et inachevés)
Chemin d'accès Jeux de boules	SOCAFL	8 580.00 €	29 ml - Terrassement, géotextile, grave, concassé, enrobé
Chemin du Colombier	SOCAFL	3 072.00 €	50 ml - Préparation, bicouche et enrobé
Impasse des Acacias	SOCAFL	2 520.00 €	50 ml – Préparation et bicouche
TOTAL		15 936.00 €	

Le Programme d'investissement de voirie comprendrait également :

Première allée du cimetière	Entreprise LACOMBE TP - DRUILLAT	2 449.00 €	Gravier compacté, bidim et décaissement de 8 cm
TOTAL DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA VOIRIE (SOCAFL + LACOMBE TP)		20 403.40 €	

→ La même commission en charge de la voirie et des bâtiments propose au titre du programme de bâtiments (outre l'extension de la salle polyvalente et l'aménagement de logements route des Creuses déjà prévus dans les crédits de report) :

BATIMENTS	ENTREPRISE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	NATURE DES TRAVAUX
Salle des Jeunes	Entreprise MERMET	2 260.00 €	Construction d'un mur extérieur (A vérifier surface enduit de 42 m2)

La réfection des façades de la remise des Dîmes avait également été chiffrée et des crédits inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Cependant des interrogations demeurent concernant le portail de la façade « ouest » : maintien en l'état, réduction de sa dimension et remplacement....

La réalisation d'une fresque en façade « sud » a aussi été évoquée.

Il est donc décidé de surseoir à ce projet et de poursuivre les réflexions en cours pour ce bâtiment. Le crédit prévisionnel de 10 161.00 € a été maintenu au budget.

➔ Aménagement de terrain : Création d'une citerne de récupération des eaux pluviales aux Dîmes près du local des associations :

CITERNE EAUX PLUVIALES	ENTREPRISES	MONTANT TTC DES TRAVAUX
Terrain communal aux Dîmes à proximité du local des Associations (cuve de 10 m3 et pompe)	AECI de CROTTET	3 996.00 €
Terrassement, tranchée et remblaiement	Devis entreprise CONTION	3 600.00 €
MONTANT TOTAL DE CE PROGRAMME		7 596.00 €

➔ Divers : pour le pont de la Planche, dans un premier temps soudure et demande de devis pour réalisation de deux parapets neufs pour les prochains budgets.

Délibérations :

Par délibérations adoptées à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal valide ces différents programmes et les confie aux entreprises citées.

Le Maire est autorisé à passer les commandes correspondantes et à mandater les dépenses en découlant après accomplissement.

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Validation des programmes tels qu'énoncés ci-dessus et autorisation au Maire de signer les devis correspondants et de commander les travaux
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité des votants, le budget tel qu'établi par la commission en charge des Finances le 10 avril dernier, qui s'équilibre, comme évoqué à l'ouverture de ce débat, en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	732 271.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 335 052.00 €

Et comporte :

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT DETAILLES DANS LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2023	
DEPENSES	843 485.00 €
RECETTES	301 300.00 €

LES EXCEDENTS ANTERIEURS	
SECTION D'INVESTISSEMENT	218 276.10 € Imputés au compte 001 – Solde d'exécution d'investissement (Recettes)
	321 592.61 € Correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé imputé en totalité au compte 1068 pour la couverture des besoins de la

**LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

77 606.00 €

Au compte 021 de la section d'investissement (Recettes)

Adoption du budget primitif tel que présenté :

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Adoption du budget primitif tel que présenté
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

LOGICIEL INFORMATIQUE POUR GESTION DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE :

Le Conseil Municipal, au titre des évolutions imposées par les services d'Etat (DGFIP) dans le cadre de la dématérialisation (passage en PES ASAP ORMC), accepte, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, l'acquisition de la nouvelle version du logiciel 3 DOUEST pour la gestion de la cantine et de la garderie, aux conditions suivantes :

Achat de la licence et mise en œuvre : 1 500.00 € T.T.C.

Formations 480.00 € T.T.C.

Pour les coûts récurrents annuels se rapportant à la maintenance, ils s'élèveront à 744.11 € T.T.C., comme actuellement, et avec un engagement de 3 DOUEST de maintenir ce tarif sur 4 ans.

Délibération :

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Accord pour l'achat de ce logiciel et autorisation de le commander
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 1446, ROUTE DE PONT D'AIN :

M. Outmane ZOUICHI, habitant de la commune, a besoin d'une solution de relogement en urgence et a contacté la commune à ses fins.

Il lui est proposé d'intégrer l'appartement communal situé au 1446, route de Pont d'Ain (anciennement chez Mme MAGLOIRE) qui initialement n'était pas destiné à être reloué en raison de sa vétusté et des projets en cours d'étude pour ce site (réaménagement de ce quartier).

Un bail, avec éventuellement une durée provisoire à déterminer, est proposé au tarif modique de 300.00 € mensuels.

Des renseignements seront sollicités auprès d'un service juridique pour s'assurer que la législation permet la souscription d'un bail avec une durée inférieure à 3 ans ou que des causes résolutoires peuvent être introduites afin de tenir compte des projets de la commune sur ce site.

Discussion et décision du Conseil Municipal :

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Accord du Conseil pour l'édition d'un bail, sa durée, le montant du loyer et autorisation de signature au Maire
Pour	12
Contre	00
Abstention	01

AFFAIRES SCOLAIRES :

→ ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :

Il est rappelé que le code de l'éducation prévoit que la semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées.

Dans ce cadre, les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin, à raison de 5 h 30 maximum par jour et de 3 h 30 maximum par demi-journée (article D.521-10 du code de l'éducation).

Le code de l'éducation prévoit toutefois que le calendrier scolaire national peut être adapté pour tenir compte des situations locales.

Un courrier de l'Inspection Académique en date du 24 janvier 2024 indique qu'à la rentrée 2024, l'organisation de la semaine scolaire (rythme et/ou horaires) de la commune, doit être renouvelée.

L'organisation actuelle à 4 jours nécessite de faire parvenir une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école pour son maintien.

Cette proposition doit prendre la forme de délibérations des instances concernées précisant les jours et horaires envisagés.

Une réunion du Conseil d'école s'est tenue le 19 mars dernier et ses membres se sont prononcés pour un maintien à 4 jours.

Le Conseil Municipal par délibération recueillant l'unanimité des votes, se prononce également pour **le maintien de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, à partir de la rentrée 2024, et des horaires tels que définis dans la délibération du 26 juin 2017 :**

JOURS	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
HORAIRES DE CLASSE	8 H 30/ 11 H 30	8 H 30 / 11 H 30	8 H 30/ 11 H 30	8 H 30/ 11 H 30
PAUSE MERIDIENNE	11 H 30/ 13 H 15			
HORAIRES DE CLASSE	13 H 15/ 16 H 15			

Délibération :

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Maintien de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jour pour la période 2024 à 2027
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

→ **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 19 MARS 2024 :**

Les effectifs pour la rentrée scolaire de 2024 seront en hausse avec des classes maternelles chargées.

QUESTIONS DIVERSES :

→ **Compte-rendu de la dernière conférence territoriale :**

De nombreuses informations relatives aux zones d'activités de GBA et aux subventions et aides diverses apportées aux entreprises et notamment à celles qui relocalisent, ont été délivrées.

Il a aussi été question de la lutte conduite contre le frelon asiatique.

→ **Préparation des élections Européennes du dimanche 9 juin 2024 :**

→ La commission de contrôle des listes électorales composée de Mmes Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Séverine BRESSAND, Mrs Michel MEYER et Richard DEVOY se réunira le **jeudi 16 mai à 18 h 00.**

→ Par ailleurs, il est nécessaire de constituer le bureau de vote comme habituellement, sachant que le scrutin ouvrira à 8 h 00 et se clôturera à 18 h 00.

→ Il est alloué des plages horaires de 2 h 30.

PLAGES HORAIRES	MEMBRES DU BUREAU DE VOTE
De 8 h 00 à 10 h 30	- M. Jean-Luc EMIN - Mme Patricia CHANEL - Mme Céline MICHON
De 10 h 30 à 13 h 00	- M. Jérôme TRON - M. Robert GALLET - Mme Laurence DOYONNAS
De 13 h 00 à 15 h 30	- M. Michel MEYER - Mme Christine DOLE - M. Dorian BEGHELLI
De 15 h 30 à 18 h 00	- M. Robert GALLET - M. Jean-Luc EMIN - Mme Laurence DOYONNAS
Dépouillement à partir de 18 h 00	- M. Jean-Luc EMIN - M. Robert GALLET - Mme Laurence DOYONNAS - Mme Christine DOLE - M. Jérôme TRON

→ Les élus sont invités à une réunion qui se déroulera **le jeudi 30 mai 2024 à 18 h 30** pour un retour sur le travail de recensement des logements vacants et des terrains constructibles résiduels effectué dernièrement.

→ Les élus sont conviés à une visite du bâtiment d'habitation acquis dernièrement par le biais de l'EPF au 7, Impasse des Ecoliers (ancien logement de Mme FAFOURNOUX), **ce samedi 20 avril 2024 à 9 h 00.**

→ M. le Maire fait part de l'organisation de la manifestation « Le PRINTEMPS DES RIVIERES » par la Sauvegarde du Patrimoine en association avec SR3A le samedi 4 mai prochain. Le programme sera publié dans le prochain flyer mensuel.

→ Fête patronale : M. SIBUET propriétaire du manège d'auto-skooter a fait savoir qu'il ne serait pas présent à la fête patronale des 27 et 28 avril prochains, pour raisons de santé. M. MORIAU qui détient le stand de tir serait également absent (doublon avec la fête de LAGNIEU). Des contacts sont en cours pour tenter de trouver d'autres attractions mais les délais très courts représentent un obstacle.

Le tracteur communal sera, comme habituellement, mis à disposition des conscrits pour leur habituelle tournée le samedi et le dimanche (conducteurs : M. PLATRE et M. Alexis BLOCQUET).

→ Les travaux d'aménagement et de marquage routier confiés à l'entreprise BRAME devraient débiter aux environs de la fin du mois de mai.

Le problème du vide-greniers organisé par le Sou des Ecoles le 26 mai est évoqué car il pourrait être dommageable d'effectuer les traçages pour les stands juste après réalisation de ce chantier.

Contact sera pris avec le Sou des Ecoles et le maître d'œuvre (ARCHI'GRAPH) pour évoquer cette difficulté et trouver une solution.

→ Econome de flux : en raison de l'absence de nouveau personnel, le suivi des consommations énergétiques de la commune n'a pu être effectué ces deux dernières années et n'est pas envisageable actuellement mais pourrait l'être en fin d'année 2024 avec rattrapage des années antérieures.

Contact a néanmoins été pris avec ce service pour obtenir, à minima, un avis sur les options retenues pour les logements route des Creuses et pour l'extension de la salle polyvalente.

→ La mairie a été avisée de travaux à venir au niveau de la RD 1075 à PONT D'AIN et craint une augmentation de la circulation sur le territoire communal.

A noter cependant que le chantier devrait se dérouler essentiellement de nuit afin de limiter les nuisances et l'impact sur les déplacements.

Heure de clôture de la séance : 22 h 20

Date de la prochaine séance : Jeudi 16 mai 2024 à 18 h 30

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Delphine MAURAND	